

FICHE PAYS

# BURUNDI

## CONTEXTE GENERAL



**Monnaie :** Franc burundais (1 € = 2 125 fr burundais / BIF)

**IDH :** rang 178ème /187 (PNUD 2012)

**Population :** 10 160 000 (Banque Mondiale 2013)

**Part de la population rurale :** 88,5 % (JMP)

**Contexte politique :** Les premières élections post guerre civile (1993-2002) ont été organisées en 2005. En 2010, les citoyens se sont exprimés de nouveau (élections présidentielle, législative, communale, sénatoriale, collinaire).

**Organisation territoriale :** la province, la commune, la colline, le secteur.

## LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

### Principales problématiques

Les ressources en eau sont abondantes notamment les eaux souterraines (sources à capter et à aménager). La qualité des eaux de surface (lac Tanganyika) sont de plus en plus impactées par les pollutions diverses des agglomérations riveraines. L'accès à des équipements de base et la gestion efficace des systèmes d'approvisionnement en zone périurbaine et en milieu rurale restent des défis majeurs notamment pour les municipalités.

Taux d'accès	en milieu rural	en milieu urbain
Eau potable	77 %	92 %
Assainissement	35%*	47 %**

\* Inventaire national eau et assainissement (INEA 2007) protos 2004

\*\* JMP 2013

## LE CADRE INSTITUTIONNEL

### Cadre Juridique

Une large réorganisation du secteur est engagée avec l'adoption de :

- la Politique nationale de l'eau (2009),
- la [Stratégie nationale de l'eau](#) (2011-2020),
- la [Politique nationale de l'assainissement](#) (2013).

Le Code de l'eau est en cours d'élaboration (projet de loi transmis aux parlementaires pour adoption puis promulgation).

### Les principaux outils de programmation

Au niveau des communes, les outils existant, Plan communaux de développement communautaire (PCDC) doivent désormais intégrer un volet hygiène assainissement.

Les villes de plus de 50 000 habitants doivent élaborer et mettre en œuvre leur plan stratégique d'assainissement (PSA).

### Les principaux acteurs institutionnels

Les responsabilités sont réparties entre plusieurs institutions publiques et tutelles : au niveau national sont principalement impliqués : le Ministère de l'eau de l'environnement de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (MEEATU – Direction générale des ressources en eau et assainissement), le Ministère de la santé (Direction de la promotion de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement), le Ministère de la décentralisation et du développement communal.

Pour organiser le dialogue et la coordination sectorielle, le Comité national de coordination du secteur Eau (CNCE) a été institué.

## DOCUMENTS ET RESSOURCES

Politique nationales de l'eau (MEEATU, 2009)

Politique nationale d'assainissement du Burundi, stratégie opérationnelles à l'horizon 2025 (2013)

Développement de la GIRE dans la zone Dama Murembwe – rapport diagnostic (2013)

Modèle de formation des enseignants sur l'hygiène en milieu scolaire (Unicef)

Convention de délégation de gestion du service public d'eau potable en milieu rurale entre commune et régie communale

## PROJETS CDNG

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale au Burundi : [www.pseau.org/actions](http://www.pseau.org/actions)

## CONTACTS

MEEATU - DGREA : Emmanuel Ndorimana, [philippe.roissart@giz.de](mailto:philippe.roissart@giz.de)

AHR : Triphonie Majambéré, [majambere@yahoo.fr](mailto:majambere@yahoo.fr)

Unicef, Coordination Wash : Amah Klutse, [aklutse@unicef.org](mailto:aklutse@unicef.org)

pS-Eau : Guillaume Aubourg, [aubourg@pseau.org](mailto:aubourg@pseau.org)

## Les principaux modes de gestion du service de l'eau et de l'assainissement

**En milieu urbain** : La REGIDESO, opérateur public est en charge de la production, de la distribution et de la commercialisation de l'eau (et de l'électricité). Les services techniques municipaux (SETEMU) des grandes agglomérations sont en charge de la collecte et du traitement des effluents domestiques et des déchets.

**En milieu rural** : Les municipalités (communes hors périmètre de la Regideso) se sont vues confiées par l'Etat (2010) la responsabilité de protéger la ressource en eau, d'assurer l'entretien et le développement des infrastructures et d'organiser le bon fonctionnement des services d'approvisionnement.

Un contrat de délégation entre la commune et la régie communale des eaux (structure associative de droit privé – asbl) en charge de l'exploitation et la maintenance des équipements formalise les responsabilités entre ces acteurs de la gestion locale de l'eau.

L'Agence de l'Hydraulique Rurale (AHR), rattachée au MEEATU, appuie la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation, le contrôle ainsi que des études concernant l'hydraulique rurale, et fournit des conseils techniques aux communes. L'AHR assure notamment la structuration et la formation des agents de plusieurs régies communales de l'eau.

Pour organiser le dialogue et la coordination sectorielle, le Comité national de coordination du secteur Eau (CNCE) a été institué.

## QUELQUES PROJET EN COURS

Nom	Date	Lieu	PTF
Programme sectoriel eau (ProSecEau)	2007-2012	National	MEEATU, GIZ/KfW
Projet pilote de gestion intégré des ressources en eau	2012-2015	Dama Murembwe (bassin versant)	GIZ - KfW
Programme Wash in school et promotion de l'assainissement (ATPC)	En cours	7 communes	Unicef
Approvisionnement en eau potable et assainissement	2014	Kabezi	PAD, ADDPE
Eau et Assainissement dans la commune de Gishubi	2012-2014	Gishubi	Caritas, Odeg, AESN
Approvisionnement en eau potable et appui pour une gestion durable des infrastructures hydrauliques et sanitaires	2012-2014	Nyarusange et Kayokwe	Caritas, Odeg, AESN, ville de Paris
L'accès à l'eau potable et à l'assainissement –Gire et maîtrise d'ouvrage communale	2014-2016	Isalé et Bugendana	Protos, AVE-DEC

## POUR EN SAVOIR PLUS...

Page pays du pS-Eau : [www.pseau.org/autres-pays](http://www.pseau.org/autres-pays)

